

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 13 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : M. FAVIER Bernard, M. MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, M. GIRAUD Patrice, M. LECUYER Lionel, Mme LEBRETON Marie, M. LASCIOUVE Jean-Claude, M. GOUYON Gilles, Mme COMBEMOREL Sophie, M. BERAUD Christophe, M. GRENAT Claude, Mme BARBECOT Annie, Mme BAGNAUD Marie-Claude, M. DESAUNOIS Laurent.

M. LECUYER Lionel a été élu secrétaire.

Absents excusés : Mme GIRAUDET Stéphanie

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire donne lecture, articles par articles, chapitres par chapitres, des montants réalisés pour l'exercice 2017, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, à savoir :

Budget général

Section de fonctionnement : Dépenses = **852 632.79 €** - Recettes = **713 415.26 €**

Section d'investissement : Dépenses = **408 299.77 €** - Recettes = **89 462.73 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les comptes administratifs de l'exercice 2017 présenté par Monsieur le Maire.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tous les chapitres sont exacts.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
 - Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

VOTE DES 3 TAXES

ACCEPTATION ETAT 1259 – TAUX D'IMPOSITION 2018

ACCEPTATION ETAT 1259 – TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'état 1259- état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 10 voix POUR et 4 voix CONTRE décide :

D'accepter ces taux, à savoir :

- Taxe d'habitation : 6.93 %
- Taxe foncière bâtie : 12.40 %
- Taxe foncière non bâtie : 55.98 %

Pour un produit attendu de : 157 318.38 euros, à prévoir au BP, à l'article 73111.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

BP FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNES ET COTISATIONS DIVERSES

ART	LIBELLE	BP 2017	CA 2017	BP 2018
65548	Contribution aux organismes de regroupement	146 653,00 €	126 483,32 €	124 288,61 €
	MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI	834,00	834,00	834,00
	SIVU	1 150,00	1 104,00	0,00
	SMADC Cotisation informatique	1 855,00	1 854,77	1 984,61
	SIEG (cotisation maintenance)	5 400,00	5 549,55	5 600,00
	SIV de Menat (Cotisation)	9 870,00	9 870,00	9 870,00
	SIV de Menat travaux voirie 2016		62 639,00	
	SIV de Menat travaux voirie 2016 FIC	56 350,00	24 014,00	
	SIV de Menat 2013	6 289,00	0,00	
	SIV de Menat parking boulangerie	2 605,00	2 605,00	
	SIV de Menat travaux voirie 2017 FIC	60 800,00	18 013,00	
	SIV de Menat travaux voirie 2018 FIC			106 000,00
	TÉLÉ ASSISTANCE (com com en 2017-2018)	1 500,00	0,00	0,00
6574	Subvention fonctionnement aux associations	10 383,00	10 530,00	6 702,00
	AERO CLUB DES COMBRAILLES	53,00	53,00	53,00
	ALIAS	53,00	53,00	53,00
	AFN	112,00	112,00	112,00
	AMICALE DES CHASSEURS	112,00	112,00	112,00
	AMICALE DES POMPIERS	500,00	500,00	500,00
	80 Ans des Pompiers	1 000,00	1 000,00	0,00
	AMICALE DES ANCIENS POMPIER COM/COM	112,00	112,00	112,00
	AMICALE LAÏQUE (crouzadous)	56,00	56,00	53,00
	AMICALE LAIQUE SECTION GYM	53,00	53,00	53,00
	CAPER antenne des Ancizes	150,00	150,00	150,00
	CIC CHATEAUNEUF	102,00	102,00	102,00
	CILE DES COMBRAILLES (le siège n'est plus sur la commune)	0,00	0,00	0,00
	CLUB DU 3ème AGE	112,00	112,00	112,00
	CLUB DES JEUNES	600,00	600,00	600,00
	CLUB DES JEUNES SUB EXCEPTIONNELLE location parquet	0,00	500,00	0,00
	COF SAINT PRIEST	500,00	500,00	500,00
	COMITÉ DE JUMELAGE	100,00	100,00	100,00
	COMITÉ DES FÊTES	500,00	500,00	500,00
	CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES	500,00	500,00	500,00
	COOPERATIVE SCOLAIRE (voyage)	0,00	0,00	0,00
	Réserve	300,00	0,00	300,00
	DESSINE MOI UN LIEU	existe plus	existe plus	existe plus
	Foyer Sociaux Educatif Collège St Gervais			200,00
	FNATH	150,00	150,00	150,00
	JEUNESSE SPORTIVE	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	JEUNESSE SPORTIVE (FAC BUTS)	2 978,00	2 978,00	
	LA PERROLIERE	53,00	53,00	53,00
	PRÉVENTION ROUTIÈRE (versement sub si intervention école)	53,00	0,00	53,00
	RESTAU DU CŒUR	75,00	75,00	75,00
	RASED			
	SOCIÉTÉ DE CHASSE GBB	53,00	53,00	53,00
	STE DE CHASSE INDÉPENDANTE	53,00	53,00	53,00
	Vous Dansez	53,00	53,00	53,00
	La Bujade Combraille entendre			100,00

TRAVAUX VOIRIE

Tableau récapitulatif FIC VOIRIE

Lieu	Devis initial	Réalisé		Subventions	Contributions
		Année	Montant		
Carrefour Visignol/la Mottte		2013	9 249,00 €	2 960,00 €	6 289,00 €
Le Suchet	4 177,00 €	2016	4 177,00 €	1 232,00 €	2 945,00 €
La Carte / Visignol	34 525,00 €		36 008,00 €	10 622,00 €	25 386,00 €
Les Barsses/ Bretelle	3 467,00 €		3 467,00 €	1 023,00 €	2 444,00 €
Les Barsses /Maison Faure/ RD 80	15 222,00 €		15 222,00 €	4 490,00 €	10 732,00 €
Bargheon	18 483,60 €		18 482,00 €	5 452,00 €	13 030,00 €
Reprofilage en EP 3 jours reliquat			1 350,00 €	398,00 €	952,00 €
Gandichoux	1 223,00 €		1 223,00 €	361,00 €	862,00 €
TOTAL	75 874,60 €			89 178,00 €	26 539,00 €
			Facture payée le 23/01/2017		
Vernadel Bretelle / RD 80	21 553,00 €	2017	36 920,00 €		
Lasciouve /montée	7 742,00 €		11 242,00 €		
Lasciouve /chemin neuf	8 144,00 €		10 064,00 €		
Lasciouve / raccordement	3 380,00 €		3 765,00 €		
TOTAL	40 819,00 €			61 991,00 €	18 288,00 €
			Facture payée le 15/09/2017		
Le Bladeix/ Chemin rural du Fraisse / RD 687	18 765,00 €	2018			
Le Bladeix / Ferme	3 719,00 €				
Le Bladeix/ carrefour / Perchet	17 845,00 €				
Le Bladeix / Beraud / Mazon	6 433,00 €				
Villemaine	38 900,00 €				
Retaillat	17 969,00 €				

Allée Piétonne				
Rue du Bourg	43 480,00 €			
Rue de l'Eglise	1 820,00 €			
TOTAL	148 931,00 €		148 931 €	49 147,23 €
COÛT TOTAL SELON 1er DEVIS	265 624,60 €			106 342,00 €

BP INVESTISSEMENT

Salle des Fêtes 2^{ème} tranche :

La deuxième tranche de la salle des fêtes commencera durant l'année 2018 avec la création de l'extension de la salle des fêtes, l'aménagement de la cuisine, le hall d'entrée, les sanitaires et l'accessibilité, la fin de l'isolation extérieur. La salle sera indisponible à partir de janvier 2019.

COÛT HT 264 219 €	FINANCEMENT	
	DETR	79 265 €
	Région Auvergne Rhône Alpes	50 000 €
	FSIL	66 054 €
	Département FIC	16 055 €
	Commune	52 845 €

VOIRIE FORESTIERE

Projet d'aménagement d'une route forestière.

- Chemin sur une longueur de 182 ML pour accéder dans le massif « Les Communaux » proche du village de Courtine.
- Chemin mitoyen avec la commune de Miremont sur une longueur de 2 142 ML pour accéder au massif du « Blanquet ».

Le montant du coût estimatif du projet s'élève à 100 725.83€ HT soit un TTC de 120 871 € TTC

COÛT TTC 120 871	FINANCEMENT	
	Subvention LEADER	45 663.32 €
	Participation commune	55 062.51 €
	TVA	20 145.17 €

BOURSES AUX ARBRES

COÛT TTC	FINANCEMENT
-----------------	--------------------

6 600 €	Subvention Département	5 280 €
	Participation commune	1 320 €

Après validation des travaux et achats divers par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne lecture, articles par articles, chapitres par chapitres, des montants pour l'exercice 2018, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, à savoir :

AMENAGEMENT FONCIER

COÛT HT 1 429 926 € (LOT 1 : 1 264 482.50 € LOT 2 : 98 650 € Maitrise d'œuvre : 66 793,49 € <u>Soit 1 715 911 TTC</u>	FINANCEMENT	
		FEADER (dépôt de dossier en cours, subvention non acceptée à ce jour) 63%
	Département	243 087.42 €
	TVA	285 985 €
	Commune	285 985 €

VOTE DES TRAVAUX ET ACHATS DIVERS EN INVESTISSEMENT

- **Tracteur Tondeuse : 3549 €**
- **Chaudière Logement : 3500**
- **Outillage divers Employés : 300 €**
- **Tonnelle pour marché d'été : 700 €**
- **Sièges mairie : 500 €**
- **Tables et chaises salle de classe : 5000 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie pour déterminer les orientations budgétaires le 9 avril 2018. Celles – ci ont été validées à l'unanimité des membres et font l'objet ce soir de cette présentation.

Celui-ci s'établit :

✚ Fonctionnement :
 . Dépenses : 876 234.25 €
 . Recettes : 876 234.25 €

✚ Investissement :
 . Dépenses : 2 578 308.71 €
 . Recettes : 2 578 308.71 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2018 comme arrêté ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 FUNERAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie pour déterminer les orientations budgétaires le 9 avril 2018. Celles – ci ont été validées à l'unanimité des membres et font l'objet ce soir de cette présentation.

Celui-ci s'établit :

✚ Fonctionnement :
 . Dépenses : 3 072.78 €
 . Recettes : 3 072.78 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2018 comme arrêté ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie pour déterminer les orientations budgétaires le 9 avril 2018. Celles – ci ont été validées à l'unanimité des membres et font l'objet ce soir de cette présentation.

Celui-ci s'établit :

✚ Fonctionnement : 17 211.11 €

. Recettes : 17 211.11 €

✚ Investissement :

. Dépenses : 49 840.97 €

. Recettes : 49 840.97 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2018 comme arrêté ci-dessus.

CHAPITEAUX INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé au Conseil d'Administration de l'Animation Cœur de Combrailles (ACDC) le mercredi 28 mars 2018.

Lors de cette réunion, Monsieur Bernard GAUVIN, Président de l'ACDC propose aux 11 communes du territoire (Ayat Sur Sioule, Biollet, Charensat, Châteauneuf-Les-Bains, Espinasse, Gouttières, Sainte Christine, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Julien la Geneste, saint Priest des Champs et Sauret Besserve) d'assurer la gestion du matériel d'animation et la promotion des animations. Pour assurer ces missions, l'ACDC emploierait un salarié sur un temps de travail de 5 /35^{ème} par semaine au bureau des animations à Châteauneuf-Les-Bains.

Les communes bénéficieraient de la gratuité du matériel une fois par an (fête à thème : date bien définie à l'avance) et les associations auraient un tarif préférentiel.

En contrepartie, les 11 communes verseraient à l'ACDC une subvention annuelle de 600.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent :

- Approuve ce projet,
- Autorise l'Animation Cœur de Combrailles à assurer la gestion du matériel d'animation et la promotion des animations,
- Inscrit cette dépense au budget primitif 2018 à l'article 6574,
- Autorise le versement de cette subvention.

LOCATIONS SECTIONNAUX

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que nous avons la possibilité de mettre certains sectionnaux en location. Pour cela, il conviendrait que chaque conseiller recense les sectionnaux exploitables sur chaque secteur.

Monsieur le maire propose de se renseigner sur les critères et barèmes pour ces locations

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

- Ragheade : refaire le regard

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

COMMISSIONS

Voirie, assainissement :

- ✓ Les pierres ont été livrées par le Siv de Menat

Vie communale :

- ✓ Le repas de la commune aura lieu le 6 mai 2018

Tourisme et Patrimoine :

- ✓ Question sur un éventuel suivi annuel du verger par le CEN
- ✓ Chemin de la cascade en mauvaise état : emmener des pierres dans le cadre de la mesure compensatoire pour les chemins de randonnée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- ✓ Les budgets de la communauté de commune et du CIAS ont été votés. Les attributions de compensation ont été remises en cause, et une hausse de fiscalité est prévue.

QUESTIONS DIVERSES

- Demander la remise en état à l'ONF du chemin forestier au vernadel
- Mettre une annonce sur leboncoin pour les logements office.